



Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2025

Adaptation d'ordonnances relatives à la législation sur l'environnement, à savoir l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OLED; RS 814.600), l'ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim; RS 814.81), l'ordonnance sur la protection des bas-marais d'importance nationale (ordonnance sur les bas-marais; RS 451.33), l'ordonnance sur la protection des haut-marais et des marais de transition d'importance nationale (ordonnance sur les haut-marais; RS 451.32), l'ordonnance sur la protection des prairies et pâturages secs d'importance nationale (ordonnance sur les prairies sèches, OPPS; RS 451.37), l'ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (ordonnance sur les batraciens, OBat; RS 451.34) et l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair; RS 814.318.142.1).

Date d'ouverture: 6 décembre 2024

Date limite: 20 mars 2025

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:
https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2024/26/cons_1

12 décembre 2024

Chancellerie fédérale

